



**Association des propriétaires et locataires du Lac Corbeau**

(l' Association) **15 août 2021, 9h 30**

**Salle Gertrude et Maurice Robert, 3450 chemin du lac Corbeau, St-Damien**

**Réunion d'information et d'échange sur le Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau**

**Procès-verbal**

---

**Étaient présents :**

Martin Poulin (administrateur) Daniel Racette Helena Pozdniakova (administratrice) Pierre Gilbert Francis Gingras Normands Rochette Patrick Maheux Jean Martin Louis Martin	Philippe Martin Nicole Boucher Normand Brodeur (administrateur) Paul Savage Céline Twigg Jocelyne Goyer Claude Boivin Chantal David Line Robitaille Kit Racette
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

---

**Une présentation PowerPoint, fournie en annexe, accompagnait cette réunion d'information et d'échange animée par Martin Poulin et Normand Brodeur avec la participation d'Helena Pozdniakova**

**Préambule**

Présentation par Helena du Festival de musique CorbEAU.

Bref historique, explication sur le déroulement des concerts, les endroits, les dates et sur la contribution suggérée : 10 \$ par adulte. Cet événement social remporte la faveur des membres présents.

**Introduction**

La rencontre sur le code de bonnes pratiques visait à présenter le code plus en détail pour améliorer sa compréhension, à échanger sur les effets positifs perçus et les améliorations

souhaitées, à proposer des actions qui seraient appropriées de prendre pour promouvoir l'application des bonnes pratiques.

Il s'agissait d'une réunion de consultation auprès des membres présents. Les points abordés seront revus et les actions à prendre validées/complétées par le conseil d'administration de l'Association pour diffusion ultérieure.

La réunion incluait six sujets :

1. La portée du Code
2. Revue et explications des 10 points du Code
3. Nos droits et responsabilités en tant que résident ou locataire
4. La diffusion du Code à toutes les personnes concernées incluant les visiteurs
5. Les moyens à prévoir et ceux à prendre pour améliorer l'application des bonnes pratiques
6. Varia

### **1. La portée du Code**

La portée du Code renvoie à deux éléments principaux, soit : la préservation d'un environnement de qualité et le maintien de la qualité de vie actuelle et future des résidents. Les dernières statistiques en date portant sur le taux de phosphore et sur la transparence de l'eau révèlent que la tendance de dégradation de la qualité de l'eau du lac se poursuit et qu'il importe d'agir. Les six (6) principales causes de détérioration ont été expliquées. Il a été rappelé que plus de 80% des membres ont voté en faveur du Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau lors de la dernière assemblée annuelle : ce qui traduit une volonté certaine des membres de préserver l'environnement, la qualité de vie et les actifs.

### **2. Revue et explications des 10 points du code**

Chacun des dix (10) points du Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau ont été présentés et expliqués quant à leur signification et leur impact. Des diapositives synthèses intitulées « Ce qui signifie » mettaient en valeur les éléments essentiels à retenir.

### **3. Nos droits et responsabilités en tant que résident ou locataire**

Quatre (4) mesures ont été présentées en lien avec les droits et les responsabilités des résidents et des locataires.

3,1 Respecter le mieux possible le Code;

3,2 Faire connaître le Code aux visiteurs, aux nouveaux arrivants et aux personnes qui n'ont pas accès à ce Code;

3,3 Agir en citoyen responsable pour préserver la qualité de l'eau du lac et son environnement

;

3,4 Prendre conscience que le respect du Code de bonnes pratiques protège nos acquis individuels et collectifs, notamment quant à leur valeur financière.

« Comment faire avec ceux qui ne respectent pas le Code ? » a été la principale préoccupation soulevée et discutée. Il n'y a pas de solutions miracles selon les participants. Il faut orienter les efforts pour améliorer la diffusion et la connaissance du code et pour surtout montrer tous les avantages du code.

Plusieurs interventions ont permis d'ouvrir un dialogue entre les usagers du lac sur les pratiques qui s'améliorent et celles qui méritent notre attention. Ces interventions concernaient principalement :

- La navigation de plaisance s'est améliorée au cours de l'été selon plusieurs intervenants.
- Les propriétaires de bateaux présents ont été félicités pour avoir amélioré leurs pratiques de navigation de plaisance à l'été 2021.
- Les inconvénients causés par les vagues de certains bateaux ont été rapportés : planchistes déséquilibrés, kayak et pédalo presque chavirés, quais flottants détachés, bruit en soirée...
- Les nageurs qui ne prennent pas les précautions pour être vus se mettent en danger en ne respectant pas le code nautique et entravent la navigation de plaisance au centre du lac.
- Les actions qui pourraient être prises pour améliorer le respect des règlements et de la loi sur les systèmes de traitements des eaux usées ne relèvent pas de l'Association mais de la Municipalité. Comme citoyens, il est opportun de faire une plainte lorsqu'on est témoin d'une irrégularité.
- L'enjeu relié aux lacs artificiels situés en amont fait partie des priorités de l'Association. Des analyses d'eau, une revue historique des événements survenus, des photos et des cartes montrant la retenue d'eau effectuée sans autorisation récente, une demande d'accès à l'information, ... serviront à justifier une implication de la Municipalité et du Ministère de l'Environnement de la lutte contre les Changements Climatiques dans ce dossier qui dure depuis des décennies.

#### **4. La diffusion du Code à toutes les personnes concernées incluant les visiteurs**

Trois (3) actions ont été présentées en lien avec la diffusion du Code à toutes les personnes concernées.

##### **4,1 Remettre le dépliant du Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau aux visiteurs, nouveaux résidents, voisins, usagers du lac.**

Deux cents (200) copies du dépliant du Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau ont été imprimées. Des copies ont été remises aux personnes présentes. Des membres ont pris des copies pour les remettre à leurs voisins ou visiteurs. Il a été proposé de distribuer les dépliants au plus grand nombre possible de résidents et visiteurs, afin de le faire connaître au plus de gens possible et ainsi contrer une possible ignorance de ce-dit Code. Les moyens de distribution du Code restent à définir.

##### **4,2 Faire connaître le Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau aux résidents de la municipalité.**

Un article paraîtra dans le numéro d'octobre de *La Voix des Collines*.

##### **4,3 Aviser les courtiers immobiliers de l'existence du Code.**

Helena Pozdniakova, agente immobilière, s'est engagée à informer les agents d'immeuble ou les acheteurs de propriétés autour du lac de l'existence du Code, afin que ces derniers sachent qu'il y a un code de bonnes pratiques au Lac Corbeau et qu'on peut le consulter sur le site web [www.associationdulaccorbeau.com](http://www.associationdulaccorbeau.com)

## **5. Les moyens à prévoir et ceux à prendre pour améliorer l'application des bonnes pratiques**

Six autres (6) actions ont été présentées en lien avec les moyens à prévoir et ceux à prendre pour améliorer l'application des bonnes pratiques.

### **5,1 Actualiser régulièrement le Code;**

### **5,2 Afficher les panneaux d'information sur la myriophylle à épis à des endroits stratégiques**

Un rappel visible sur ce qu'il faut faire pour empêcher la propagation des plantes aquatiques exotiques envahissantes;

### **5,3 Sensibiliser les résidents et les locataires à l'adoption de bonnes pratiques, lorsqu'il y a manquements;**

### **5,4 Assurer un respect du Code dans la signature de contrats/ententes avec ses divers partenaires: clients, entrepreneurs, locataires, etc.**

### **5,5 Promouvoir les « bons coups »**

Sur le site web de l'Association, la page Facebook et par des courriels, afin d'encourager le plus grand nombre à adhérer aux valeurs du Code.

### **5,6 Créer une infographie pour présenter les 10 points principaux du Code de bonnes pratiques sous forme visuelle, plus simple à propager et à retenir.**

En résumé trois actions sont proposées pour la diffusion du code (4,1 à 4,3) et six actions (5,1 à 5,6) comme moyens pour améliorer l'application des bonnes pratiques.

## **6. Varia**

Il n'y a pas eu d'autre point et la réunion s'est terminée à 11h 45.

Notes colligées par Normand Brodeur et Martin Poulin